

après sept années et demie de pourparlers laborieux, a déjà eu une incidence positive, ayant renforcé la confiance envers l'économie mondiale.

Le Secrétariat du GATT estime que le revenu mondial atteindra en 2005 un niveau supérieur d'au moins 500 milliards de dollars américains à ce qu'il aurait été sans l'Uruguay Round. Certains économistes considèrent même que ce chiffre sous-estime peut-être l'effet de stimulation de la croissance, de l'innovation et de l'investissement qui résultera de l'Accord. Tous les économistes, sans exception, ont souligné ses importantes retombées potentielles pour tous les membres du système commercial, y compris le Canada.

D'après des hypothèses économiques prudentes, nous estimons que les retombées quantifiables de l'Accord pour le Canada s'établiront à au moins 0,4 p. 100 des revenus réels, ce qui équivaut à 3 milliards de dollars par année, lorsque l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sera terminée. Il ne s'agit là toutefois que d'une fraction des avantages réels qui, nous en avons la quasi-certitude, vont se matérialiser.

Même si cet Accord porte sur un large éventail de questions touchant les relations commerciales internationales, trois domaines retiennent particulièrement l'attention, d'une part parce que le Canada y a joué un rôle moteur en faisant avancer les négociations et en encourageant la formation d'un consensus, d'autre part parce que les éléments qui relèvent de ces domaines représentent, pour le Canada, les réalisations les plus bénéfiques de l'Accord. Je fais allusion ici à l'ensemble de mesures relatives à l'accès aux marchés; à l'accord sur les subventions et les droits compensateurs, qui a découlé d'un texte proposé par le Canada; et à l'accord sur l'établissement d'une nouvelle institution, l'Organisation mondiale du commerce, dotée d'un régime de règlement des différends nettement renforcé et intégré. La création de l'Organisation mondiale du commerce résulte, dans une large mesure, d'une initiative conjointe du Canada et de l'Union européenne.

Aux termes de l'Accord issu de l'Uruguay Round, les produits industriels bénéficieront d'un accès sensiblement plus large aux marchés, la plupart des droits de douane étant amputés d'au moins un tiers. Des réductions encore plus importantes, et même l'élimination des droits dans une dizaine de secteurs, vont également intervenir. Dans l'ensemble, les exportations canadiennes vers l'Union européenne bénéficieront d'un abaissement des droits de douane dans une proportion avoisinant les 60 p. 100. Les droits de douane touchant nos exportations vers le Japon diminueront d'environ 70 p. 100. Les conséquences de la progressivité des droits seront également amoindries. À titre d'exemple, l'écart entre les droits de douane touchant les produits finis et ceux qui sont applicables aux matières